

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **28 JUIN 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 juin 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-43

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

AMÉNAGEMENTS A LONG
TERME DU NŒUD
FERROVIAIRE LYONNAIS –
DÉBAT PUBLIC –
AVIS DE LA VILLE DE
CALUIRE ET CUIRE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

Lancées en 2009, les réflexions prospectives sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL) ont pour but de savoir comment celui-ci peut répondre à l'évolution attendue des besoins de déplacements à l'horizon de plusieurs décennies.

Ces études portent plus particulièrement sur les trois secteurs du NFL les plus contraints :

- la section entre Saint Fons et Grenay,
- la gare de Lyon Part-Dieu,
- la section centrale Nord Sud entre Saint Clair et Guillotière, passant par la gare de Lyon Part-Dieu et qui concerne tout particulièrement la commune de Caluire et Cuire.

Six scénarios d'aménagement ont été identifiés. Sur cette base, le 25 février 2013, le Ministre chargé des Transports a demandé à SNCF Réseau d'approfondir les études de faisabilité.

Les études de faisabilité et l'ampleur des aménagements projetés ont conduit la Ministre chargée des Transports à demander à la SNCF Réseau la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de lancer un débat public. Sous l'égide d'une Commission particulière, un débat public a été lancé le 11 avril 2019 jusqu'au 11 juillet afin que chacun puisse s'exprimer sur l'opportunité de ce projet et les principes d'aménagement proposés.

C'est dans ce cadre que la Ville de Caluire et Cuire souhaite apporter sa contribution au travers de demandes et d'observations afin que la voix des habitants et/ou usagers des transports collectifs de Caluire et Cuire, soit entendue.

Le projet du NFL repose sur le constat de congestion de l'étoile ferroviaire lyonnaise sur laquelle 1 200 trains circulent par jour. Aux heures de pointe – entre 6 et 9 heures et 17 et 20 heures - 70 trains circulent par heure dont 45 TER, 10 TGV et 10 trains de fret.

Le réseau ferroviaire lyonnais dessert aujourd'hui trois gares principales : Lyon Perrache, Lyon Saint-Exupéry et Lyon Part-Dieu. Cette dernière concentre 75 % du nombre de voyageurs. Le réseau dessert également trois centres logistiques majeurs : Sibelin, Vénissieux et le port Edouard Herriot.

Les aménagements étudiés consisteraient à :

- réaliser 2 voies supplémentaires entre Saint Clair et Guillotière (environ 10 km) et augmenter le nombre de voies à quai de la gare actuelle de Lyon Part-Dieu,
- passer à 4 voies la ligne Lyon-Grenoble sur la section entre Saint Fons et Grenay.

Sur le secteur Saint Clair-Guillotière, les deux voies nouvelles arrivent soit en surface soit en souterrain. L'option en surface s'étendrait sur 8 km et comprendrait un viaduc de franchissement du Rhône et un jumelage des deux voies à celles existantes sur le boulevard Stalingrad.

L'option en souterrain fait franchir les deux voies en souterrain sous le Rhône pour rejoindre une gare souterraine en gare de Lyon Part-Dieu disposant de 4 voies à quai. Dans les deux options, les 2 voies nouvelles se débrancheraient de la ligne Lyon-Ambérieu au sud de la gare de Crépieux-la-Pape, à proximité du péage autoroutier de la porte de la Pape.

La réalisation de deux voies supplémentaires entre Saint Clair et Guillotière est estimée à 1,5 Milliards d'€ HT pour l'option en surface et à 3 Milliards d'€ HT pour l'option en souterrain.

Le montant des travaux pour la section entre Saint Clair et Grenay (800 M€ HT) ajouté à celui des aménagements complémentaires (500 M€ HT) porte le coût estimé du projet d'aménagement du NFL à long terme entre 2,8 et 4,5 Milliards € HT.

Le Conseil Municipal prend acte des limites de capacité du NFL et des besoins de désaturation de celui-ci.

Il rappelle que le raccordement à la gare de Lyon Part-Dieu des trois lignes de l'Ouest lyonnais qui se terminent aujourd'hui à la gare de Lyon Saint-Paul est un enjeu tout aussi important pour le bon fonctionnement du NFL.

Le Conseil Municipal considère que le développement de l'offre de transports ferroviaires doit s'inscrire dans une vision globale à long terme prenant en compte l'ensemble des projets ferrés connus de l'agglomération lyonnaise : le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL), la ligne Lyon-Turin et le NFL.

A ce titre, il rappelle que le CFAL permet d'alléger les circulations dans le nœud ferroviaire et de répondre à l'insuffisance des sillons fret et voyageurs entre Saint Clair et Guillotière. En conséquence, le CFAL peut prendre en charge les trafics de transit de fret qui n'ont pas besoin de traverser des zones denses d'habitation présentes sur la section Saint Clair-Guillotière.

En conséquence :

- le Conseil Municipal s'oppose à la concentration des trafics de transit de fret ou de voyageurs dans le cœur de l'agglomération lyonnaise, c'est-à-dire sur la gare de la Part Dieu, qui aggraverait les problèmes d'accessibilité et de sécurité pour les populations riveraines. Il demande que les calendriers des projets ferrés soient ainsi coordonnés.

- le Conseil Municipal considère que les études sur le NFL ne peuvent se limiter à la seule question des conditions d'insertion d'une nouvelle infrastructure de transport collectif aussi importante soit-elle dans une approche monofonctionnelle.

- le Conseil Municipal estime que les projets d'aménagement du NFL vont considérablement impacter les territoires et les habitants qui y résident.

- afin de préserver au maximum les populations des nuisances occasionnées par l'augmentation du trafic ferroviaire, il demande que soit privilégiée la solution en souterrain du passage des deux nouvelles lignes notamment à Saint Clair.

- il demande que les projets d'aménagement du NFL intègrent l'ouverture d'une gare pour les voyageurs à Saint Clair.

En outre, le Conseil Municipal demande que cette entrée principale de Caluire et Cuire, passablement marquée aujourd'hui par les infrastructures de transport, fasse l'objet d'un projet global de mise en valeur pour offrir un meilleur cadre de vie aux habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et débattu du projet des aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais,

à la majorité, par 37 voix pour et 6 abstentions,

- DEMANDE

la réalisation coordonnée des différents projets ferrés prévus dans la métropole lyonnaise notamment du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) afin d'alléger le trafic sur le NFL,

- SE PRONONCE

pour la solution en souterrain du passage des deux nouvelles lignes à Saint Clair

- DEMANDE

la réouverture aux voyageurs de la gare de Saint Clair et la mise en œuvre d'un projet global de mise en valeur de l'entrée principale de Caluire et Cuire, afin que le projet du NFL bénéficie également aux Caluirards.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **28 JUIN 2019**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

